

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD  
OBJET

**Marché d'exploitation des installations de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire sur l'ensemble du patrimoine de la commune de Montereau-Fault-Yonne et traitement de l'eau de la piscine de la commune - mfy 1032 – avenant 8 portant sur l'ajout d'une prestation de maintenance**

**DATE D'AFFICHAGE**

**13 janvier 2026**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**30**

votants

**34**

**N° D\_05\_2026 (Direction des Services Techniques)**

L'an deux mil vingt six, le 12 janvier à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 05 janvier deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme SAINTE ROSE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par Mme CHOISY, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme MEUNIER représentée par M. LEMOINE, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

\* \* \* \* \*

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L21.22-21 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Dans le cadre du marché d'exploitation des installations thermiques (marché P1, P2, P3 en PF et MTI) mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui court jusqu'au 31/12/2026 (contrat de 5 ans renouvelable 2 fois soit 15 ans), des modifications sont à apporter sur la prestation maintenance (P2).

L'avenant n°8 a pour objet l'ajout de la prestation P2 du site « théâtre Majestic sis Parvis Joséphine Baker » pour un montant de 34 900,00 HT dont le détail est le suivant :

- Maintenance P2 pour le théâtre « Majestic » : 27 400,00 € HT
- Entretien et dépannage des climatisations de la Ville : 7 500,00 € HT

L'avenant n°8 entre en vigueur rétroactivement pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026. L'avenant n°8 produit ses effets jusqu'à la cessation normale ou anticipée du contrat, sans pouvoir excéder la durée de celui-ci, reconduction ou renouvellement compris.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 05 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission du 08 janvier 2026,

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITÉ**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°8 au marché mfy1032 portant sur l'exploitation des installations de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire sur l'ensemble du patrimoine de la commune de Montereau-Fault-Yonne et traitement de l'eau de la piscine tel qu'il est présenté en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'avenant n°8 au marché mfy1032 portant sur l'exploitation des installations de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire sur l'ensemble du patrimoine de la commune de Montereau-Fault-Yonne et traitement de l'eau de la piscine, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON

*James Chéron*